

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/142**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 16 : RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UN ETANG COMMUNAL ATTENANT A LA FORET COMMUNALE DU FEYWALD A RECH**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, conseiller municipal, qui rappelle que par délibération du 22

octobre 2014, le conseil municipal a décidé de louer à Monsieur GREFF Olivier, un étang situé route de Hinsingen cadastré section 38 parcelle n° 101 d'une superficie de 97,89 ares

au prix de 900 € /an.

Le 10 octobre 2019, Monsieur Greff Olivier a fait part de son intention de reconduire la location.

Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de l'agriculture,

A la majorité des voix, (M. Daniel GREFF, qui a donné procuration à M. Gérard BERGANTZ, ne participant ni aux débats, ni au vote de ce point)

- décide de renouveler la location de l'étang communal situé en limite de la forêt "Feywald", route de Hinsingen cadastré sous-section 38 n°101 Wackenetzell de 97,89 ares, à Monsieur Olivier Greff, 5 rue du Chanoine Goldschmitt à Rech à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

- fixe le prix de location à 900,00 €/an,

- rappelle que le locataire ne pourra ériger aucune construction sur le terrain loué et qu'il devra en assurer l'entretien,

- autorise M. le Maire à signer le bail dont la durée est fixée à un an renouvelable 4 fois.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 29 octobre 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT